ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 juin 2026 — N° 12

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 40e anniversaire d'Entraide-Parents.

_____

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Dino Mazzone.

_____

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) fait une déclaration afin de remercier le personnel du réseau de la santé pour le déploiement du Dossier santé numérique dans le Centre-du-Québec.

_____

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner le 20e anniversaire de la Table de concertation Autour des familles Grand Plateau.

_____

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 20e anniversaire de la Journée de la Gaspésie.

_____

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 60e anniversaire de l'école primaire John F. Kennedy.

_____

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à cinq bénévoles de la circonscription de Saint-François.

_____

M. Boissonneault (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Princecraft.

_____

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le lancement de la campagne de financement Bâtir pour nourrir de Moisson Saguenay–Lac-Saint-Jean.

_____

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Martin.

_____

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 11e édition de la Course du député.

_____

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Donais.

_____

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 05.

_____

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre de la Langue française, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 8 Loi encadrant la langue de l'enseignement en formation professionnelle et en formation générale des adultes

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 8.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le plan stratégique 2026-2030 de Loto-Québec;
(Dépôt n° 132-20260604)

Le plan stratégique 2027-2029 de la Société québécoise du cannabis;
(Dépôt n° 133-20260604)

Le rapport annuel 2026 de la Société québécoise du cannabis.

(Dépôt n° 134-20260604)

_____

M. Bonnardel, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 24 mars 2026 par M. Marissal (Rosemont) concernant l'instauration d'un taux d'augmentation maximal de la facture mensuelle des loyers;

(Dépôt n° 135-20260604)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 25 mars 2026 par Mme Blanchette Vézina (Rimouski) concernant l'encadrement du trappage et du piégeage;

(Dépôt n° 136-20260604)

La réponse à la question écrite n° 1 concernant le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2026 par M. Grandmont (Taschereau);

(Dépôt n° 137-20260604)

La réponse à la question écrite n° 4 concernant l'Allocation canadienne pour enfants, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2026 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne);

(Dépôt n° 138-20260604)

La réponse à la question écrite n° 11 concernant l'interdiction des systèmes de chauffage au gaz naturel fossile dans les bâtiments neufs, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2026 par Mme Dufour (Mille-Îles);

(Dépôt n° 139-20260604)

La réponse à la question écrite n° 12 concernant les enrobages d'engrais faits de polymères plastiques, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2026 par Mme Dufour (Mille-Îles);

(Dépôt n° 140-20260604)

La réponse à la question écrite n° 13 concernant l'encadrement des plastiques dits « biodégradables », inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2026 par Mme Dufour (Mille-Îles).

(Dépôt n° 141-20260604)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du Protecteur du citoyen intitulé « Trajectoires des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations et Inuit en protection de la jeunesse au Québec – Deuxième rapport de suivi de la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès ».

(Dépôt n° 142-20260604)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 juin 2026, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants :

Projet de loi n° 205, Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 143-20260604)

Ce rapport est adopté.

Projet de loi n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 144-20260604)

Ce rapport est adopté.

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 6 et 7 mai et les 2 et 3 juin 2026, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui.

(Dépôt n° 145-20260604)

Dépôts de pétitions

M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 822 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la fermeture de bureaux de la protection de la faune sur le territoire québécois.

(Dépôt n° 146-20260604)

_____

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 719 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision de l'obligation d'utiliser les titres « madame » et « monsieur » dans les écoles.

(Dépôt n° 147-20260604)

_____

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 238 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le rehaussement du financement du réseau scolaire public;

(Dépôt n° 148-20260604)

L'extrait d'une pétition, signée par 678 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant la fin du recours à la sous-traitance en entretien et en services connexes dans le réseau scolaire.

(Dépôt n° 149-20260604)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 680 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le rehaussement du financement du réseau scolaire public.

(Dépôt n° 150-20260604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 3 juin 2026 sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2027.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **21** en annexe)

Pour : **65** Contre : **34** Abstention : **1**

Projets de loi de crédits

Du consentement de l'Assemblée, Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 7, Loi n° 2 sur les crédits, 2026-2027, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **22** en annexe)

Pour : **65** Contre : **34** Abstention : **1**

En conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

Motions sans préavis

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant le moratoire sur les évictions; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant l'Hôtel-Dieu de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Paradis (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne les 5 ans de mise en œuvre de la Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement;
>
> QU'elle reconnaisse les traumatismes reliés à la perte d'un enfant pour les familles autochtones qui n'ont jamais eu de réponse;
>
> QU'elle rende hommage à ces familles pour leur force, leur résilience et la confiance qu'elles ont accordée à l'organisme Awacak – Petits être de lumières et à la Direction de soutien aux familles du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit;
>
> QU'elle souligne le travail exceptionnel de ces deux organisations qui guident les familles dans leur quête de vérité vers la guérison depuis aujourd'hui 5 ans;
>
> QU'enfin elle observe une minute de silence à la mémoire des enfants disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

———————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tient du 1er au 7 juin, et réaffirme son engagement envers l'inclusion, la pleine participation sociale et le respect de la dignité des personnes vivant avec un handicap;
>
> QU'elle reconnaisse comme étant polyhandicapée toute personne présentant un déficit moteur grave issu d'un dysfonctionnement cérébral précoce, entraînant une mobilité extrêmement réduite et une restriction considérable de l'autonomie, associé à une déficience intellectuelle sévère ou profonde, auxquels s'ajoutent fréquemment des comorbidités;
>
> QU'elle reconnaisse que la somme de ces conditions génère une situation d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale, nécessitant des services particuliers, spécialisés, essentiels, continus et adaptés à la complexité et à l'évolution de leurs besoins;
>
> QU'elle assure l'accès à une offre de services équitable, sécuritaire et adéquatement financée afin de répondre aux besoins cliniques, sociaux et éducatifs;
>
> Finalement, qu'elle demande au gouvernement de mettre en place rapidement des mesures structurantes afin de permettre le développement et le maintien d'une offre de services et d'une expertise spécialisée pour les personnes polyhandicapées.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **23** en annexe)

Pour : **89** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Poulet (Laporte), conjointement avec M. Jacques, whip en chef du gouvernement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne le travail essentiel du personnel politique, des équipes des députés et de l'ensemble du personnel de l'Assemblée nationale qui assurent chaque jour le soutien aux travaux parlementaires, la préparation des dossiers, l'analyse et la recherche, la coordination des activités parlementaires, l'accompagnement des députés dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que le soutien administratif et institutionnel nécessaire au bon fonctionnement de l'Assemblée nationale;
>
> QU'elle reconnaisse que ce travail, bien que souvent discret et moins visible pour les citoyens, est indispensable à la qualité des débats, à l'élaboration des politiques publiques, à la rigueur des décisions et à la solidité des institutions démocratiques;
>
> QU'elle rappelle que l'activité parlementaire, les décisions et les avancées législatives reposent sur un effort collectif où chaque contribution, qu'elle soit visible ou moins visible, participe à l'atteinte des objectifs de l'institution;
>
> QU'elle souligne que cet engagement quotidien contribue directement à la rigueur des travaux de l'Assemblée, à la proximité des élus avec les citoyens et à la confiance envers nos institutions démocratiques;
>
> QU'elle reconnaisse également le professionnalisme, le dévouement et le sens du service public dont font preuve ces personnes dans l'exercice quotidien de leurs responsabilités;
>
> QU'enfin, l'Assemblée nationale témoigne de sa reconnaissance envers ces personnes pour leur contribution essentielle au fonctionnement de la démocratie québécoise, notamment au cours de la 43e législature.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **24** en annexe)

Pour : **86** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, elle convoque :

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites.

_____

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

— la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'examen de rapports annuels de gestion.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 juin 2026, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Bouazzi (Maurice-Richard), Mme Caron (La Pinière), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Grandmont (Taschereau), Mme Dufour (Mille-Îles) et Mme Laflamme (Chicoutimi), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Gentilcore (Terrebonne) présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour sa politique économique interventionniste inefficace.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Bouazzi (Maurice-Richard), Mme Caron (La Pinière), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Grandmont (Taschereau), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Laflamme (Chicoutimi) et Mme Gentilcore (Terrebonne), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son incapacité à bien gérer les finances publiques et à offrir les services essentiels aux Québécois en temps opportun, notamment en ce qui a trait à la conversion de 56 000 places en service de garde non subventionnées promise en 2022.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Morin (Acadie), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Bouazzi (Maurice-Richard), Mme Caron (La Pinière), Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Grandmont (Taschereau), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Laflamme (Chicoutimi), Mme Gentilcore (Terrebonne) et M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de n'avoir mis en place aucune solution structurante pour réduire le temps d'attente des Québécois à l'urgence et d'avoir plutôt proposé des solutions cosmétiques, comme des projets pilotes de salles d'attente virtuelles dans les urgences.

Le débat terminé, Mme Soucy, première vice-présidente, déclare les motions pour formuler un grief recevables.

Puis, elle entreprend la mise aux voix de ces motions ainsi que de celle de Mme Fréchette, première ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement; des votes électroniques sont exigés.

À la demande de M. Charette, ministre des Transports et de la Mobilité durable, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 13 h 01, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 3, Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 3 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 3 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 4 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

M. Poulin, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Poulin, ministre des Affaires municipales, proposant que le principe du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 22 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 24 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 24 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, Mme Bélanger, ministre de la Santé, propose que le principe du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 23 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 5 juin 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 21 h 23, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 juin 2026, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 4 juin 2026, à 12 h 30, au cabinet de la lieutenante-gouverneure, en présence de Mme Beauregard, directrice de la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenante-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 7 Loi n° 2 sur les crédits, 2026-2027

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes électroniques

Sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2027 :

(Vote n° 21)

POUR - 65

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)
Bernard (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Bourassa (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Déry (*CAQ*)
Dionne (*CAQ*)
Drainville (*CAQ*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fréchette (*CAQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Gendron (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Grondin (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Mallette (*CAQ*)
Martel (*CAQ*)
Montigny (*CAQ*)
Picard (*CAQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)

CONTRE - 34

Arseneau (*PQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Blanchette Vézina (*IND*)
Boissonneault (*PQ*)
Bouazzi (*QS*)
Cadet (*PLQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Chassin (*IND*)
Ciccone (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gentilcore (*PQ*)
Grandmont (*QS*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Laflamme (*PQ*)
Leduc (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Massé (*QS*)
McGraw (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Paradis (*PQ*)
Poulet (*IND*)
Prass (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Zaga Mendez (*QS*)
Zanetti (*QS*)

ABSTENTIONS - 1

Dufour (*IND*) (*Abitibi-Est*)

Sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, proposant l'adoption du projet de loi n° 7, Loi n° 2 sur les crédits, 2026-2027 :

(Vote n° 22)

POUR - 65

Allaire (*CAQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)
Bernard (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Bourassa (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Déry (*CAQ*)
Dionne (*CAQ*)
Drainville (*CAQ*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fréchette (*CAQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Gendron (*CAQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Grondin (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Mallette (*CAQ*)
Martel (*CAQ*)
Montigny (*CAQ*)
Picard (*CAQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
Tardif (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)

CONTRE - 34

Arseneau (*PQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Blanchette Vézina (*IND*)
Boissonneault (*PQ*)
Bouazzi (*QS*)
Cadet (*PLQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Chassin (*IND*)
Ciccone (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gentilcore (*PQ*)
Grandmont (*QS*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Laflamme (*PQ*)
Leduc (*QS*)
Maccarone (*PLQ*)
Massé (*QS*)
McGraw (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Paradis (*PQ*)
Poulet (*IND*)
Prass (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Zaga Mendez (*QS*)
Zanetti (*QS*)

ABSTENTIONS - 1

Dufour (*IND*) (*Abitibi-Est*)

Sur la motion de Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Poulet (Laporte) et M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 23)

POUR - 89

Allaire (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)
Boissonneault (*PQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Cadet (*PLQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Déry (*CAQ*)
Dionne (*CAQ*)
Drainville (*CAQ*)
Dufour (*IND*) (*Abitibi-Est*)
Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gendron (*CAQ*)
Gentilcore (*PQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Grandmont (*QS*)
Grondin (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laflamme (*PQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lakhoyan Olivier (*IND*)
Lamothe (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Leduc (*QS*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Maccarone (*PLQ*)
Mallette (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McGraw (*PLQ*)
Montigny (*CAQ*)
Morin (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Paradis (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
Poulet (*IND*)
Poulin (*CAQ*)
Prass (*PLQ*)
Proulx (*CAQ*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)
Zaga Mendez (*QS*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de Mme Poulet (Laporte), conjointement avec M. Jacques, whip en chef du gouvernement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 24)

POUR - 86

Allaire (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)
Boissonneault (*PQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Cadet (*PLQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dionne (*CAQ*)
Drainville (*CAQ*)
Dufour (*IND*) (*Abitibi-Est*)
Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gendron (*CAQ*)
Gentilcore (*PQ*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Grandmont (*QS*)
Grondin (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laflamme (*PQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lakhoyan Olivier (*IND*)
Lamothe (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Leduc (*QS*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Maccarone (*PLQ*)
Mallette (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McGraw (*PLQ*)
Montigny (*CAQ*)
Morin (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Paradis (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
Poulet (*IND*)
Poulin (*CAQ*)
Prass (*PLQ*)
Proulx (*CAQ*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Hull*)
Zaga Mendez (*QS*)
Zanetti (*QS*)